



PROCES VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 JUIN 2026 A 09H00

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le 05 juin 2026, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CANAC, Maire de Cransac-les-Thermes

Nombre de Conseillers en exercice : 15

L'an deux mille six, le 05 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Cransac-les-Thermes étant réuni à la Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Bernard CANAC.

Etaient présents : MMES et MM : CANAC Bernard; LACOMBE Patricia; GRES Francis ; CARRÉ Sophie ; DECAUDIN Olivier ; MARTIN-MUSSA Olivier ; BRUGEL Maryline ; FRAYSSE Patrick ; GUÉRIN Annie ; RIVIÈRE Alain ; NAVEAUX Laurent

Votants : 15

Excusés : 4

M^{me} Marie-Line DELANSAY ayant donné pouvoir à M. Bernard CANAC

M^{me} Céline LASJAUNIAS ayant donné pouvoir à M. Francis GRÈS
M. Mickaël BALDET ayant donné pouvoir à M. Olivier DECAUDIN

M^{me} Elodie MARTIN-MUSSA ayant donné pouvoir à M. Olivier MARTIN-MUSSA.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier MARTIN-MUSSA a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de Séance,
2. Elections sénatoriales – désignation des délégués des Conseils Municipaux,
3. Versement de la moitié de la prime de fin d'année 2026 en 2 fois,
4. Vente de terrain communal,
5. Demande de subvention façade,
6. Questions Diverses.

- A 09h00, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1 - Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Olivier MARTIN-MUSSA, pour remplir cette fonction.

2 - Elections sénatoriales – désignation des délégués des Conseils Municipaux

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle du Conseil Municipal le vendredi 05 juin 2026 à 09h00,
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté préfectoral n°12-2026-05-11-00005 du 11 mai 2026,

a/ Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Olivier DECAUDIN, Francis GRÈS, Laurent NAVEAUX et Patrick FRAYSSE.

b/ Élection des délégués

La liste déposée et enregistrée :

Une composition de liste :

La liste Bernard CANAC est composée par :

Délégués :

- Bernard CANAC - Masculin – 80 allée Jeanne et Charles MALLES – CRANSAC-LES-THERMES
né à CRANSAC le 17.10.1956
- Patricia LACOMBE - Féminin – 366 Impasse de la Guizonie – CRANSAC-LES-THERMES
née à DECAZEVILLE le 13.11.1961
- Francis GRES - Masculin – 171 rue de la Treille Haute – CRANSAC-LES-THERMES
né à VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE le 29.01.1957

Suppléants :

- Sophie CARRÉ – Féminin - 1129 Route de Rodez – CRANSAC-LES-THERMES
née à PARIS 14^{ème} le 03.02.1959
- Olivier DECAUDIN – Masculin – 142 rue Edith Piaf – CRANSAC-LES-THERMES
né à PARIS 15^{ème} le 30.06.1956
- Maryline BRUGEL – Féminin – 89 Impasse des Ecole – CRANSAC-LES-THERMES
née à AUBIN le 15.03.1960

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du candidat, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

A obtenu :

Liste Bernard CANAC : quinze voix

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste Bernard CANAC : trois sièges de Délégués et trois sièges de Suppléants

3 - Versement de la moitié de la prime de fin d'année en 2 fois

Le personnel communal perçoit en novembre sa prime du treizième mois.

Nous verserons désormais ce 13^{ème} mois en 2 fois, pour permettre à nos agents de disposer d'un revenu plus important au moment de la période des vacances et en novembre pour les fêtes de fin d'année.

Les deux montants seront identiques. Une moitié sera versée fin juin, et le solde en novembre.

De plus, cette disposition permettra à la collectivité d'étaler ce versement qui représente une grosse sortie de trésorerie pour le mois de novembre.

Vu la délibération du 18 décembre 1987, octroyant une prime de service annuel et notifiant les modalités de calcul et de versement,

Monsieur le Maire propose de verser en deux fois cette prime :

- la moitié sur la paye fin juin 2026
- l'autre moitié sur la paye de fin novembre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Votants 15 Pour 15 Contre 0 Abstention 0

DÉCISION ADOPTÉE L'UNANIMITÉ

Votants	Pour	Contre	Abstention	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
15	15	0	0	

4 – Vente de terrain communal

Vu la délibération prise le 24 février 2026 concernant la vente de deux terrains communaux pour la création d'un cabinet d'infirmières et de kinésithérapeutes, il convient de la compléter suite à une demande des acquéreurs.

La Commune s'engage, compte-tenu du projet de l'acquéreur de construire un cabinet médical pluridisciplinaire (qui accueillera donc du public) et conformément à l'offre acceptée :

Si un jour survenait un quelconque problème avec la canalisation qui traverse le terrain (la commune va la réparer très prochainement et intégralement sur l'ensemble de la traversée du terrain, et créer deux regards, un en amont et un en aval de la parcelle pour en faciliter l'accès si nécessaire), les frais qui en découleraient (que ce soit pour le terrain ou le bâtiment) seront à la charge de la Commune.

Monsieur Le Maire propose :

- de procéder à cette cession aux conditions énoncées ci-dessus qui complètent celles énoncées dans la délibération du 24 février 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

DÉCISION ADOPTÉE L'UNANIMITE

Votants	Pour	Contre	Abstention	
15	15	0	0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>

5 – Demande de subvention façades

La Commune de CRANSAC-LES-THERMES, par délibération en date du 20 avril 2026, accorde des aides à la restauration des façades égales à 1 000 € par immeuble.

Dans ce cadre, Monsieur Jean-Pierre POUGNARD nous sollicite son dossier est complet.

Le Conseil Municipal décide d'accepter de verser une subvention 1 000 € à Monsieur Jean-Pierre POUGNARD.

Votants	Pour	Contre	Abstention	
15	15	0	0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h30.